



La mise en place d'un achat groupé
pour le matériel et l'installation de stationnements vélo

Du vélo à l'arceau

Installer du stationnement vélo dans votre entreprise : un investissement... fiscalement avantageux

Encourager vos collaborateurs à venir au travail à vélo n'est pas seulement un geste pour la mobilité durable et la santé.

En Belgique, c'est aussi un investissement fiscalement intéressant pour votre entreprise.

Une déduction fiscale à 100 % des investissements vélo

Les investissements réalisés par une entreprise pour encourager les déplacements domicile-travail à vélo sont **déductibles à 100 %** dans l'impôt des sociétés.

Cela concerne notamment :

- 🚲 l'achat et l'installation de **râteliers, arceaux ou box vélos**
- 🚲 la **construction ou l'aménagement d'un parking vélo**
- 🚲 les **abris vélos sécurisés**
- 🚲 l'installation d'équipements complémentaires (atelier vélo, bornes de réparation...)
- 🚲 les aménagements pour les cyclistes : **vestiaires, douches, casiers**, etc.

EXEMPLE :

Une PME installe un **box vélos sécurisé de 6 places** pour un montant de **6.000 €**. Cet investissement est **déductible à 100 %** comme frais professionnels.

De plus, l'entreprise peut ensuite encourager ses travailleurs avec une **indemnité vélo exonérée** pour leurs trajets domicile-travail.

Résultat : un coût réel réduit pour l'entreprise, des collaborateurs plus actifs et satisfaits, une contribution concrète à la mobilité durable.

Une opportunité concrète : participer à l'achat groupé 'Du Vélo à l'Arceau'

Pour faciliter cet investissement, le GAL Jesuishesbignon.be lance au printemps 2026 un **achat groupé de matériel de stationnement vélo**. Grâce à ce marché public mutualisé, les entreprises participantes pourront bénéficier :

- ✓ de matériel de qualité
- ✓ de prix négociés collectivement
- ✓ d'une installation coordonnée
- ✓ d'équipements adaptés aux besoins du site.

L'achat groupé permettra notamment de commander :

- 🚲 des arceaux vélo robustes
- 🚲 des râteliers compacts pour optimiser l'espace
- 🚲 des box sécurisés pour vélos
- 🚲 des abris vélos couverts

Participer à cet achat groupé permet donc **de combiner avantage fiscal et économies d'échelle**, tout en facilitant la mise en place d'une politique de mobilité durable au sein de votre entreprise.

En savoir plus...

Sur l'achat groupé : <https://jesuishesbignon.be/du-velo-a-larceau/>

Sur les avantages fiscaux : <https://www.mobilite-entreprise.be/mobilite-de-votre-entreprise/infrastructures/stationnement-velo/>

**Installer du stationnement vélo, c'est donc investir dans la mobilité durable...
tout en optimisant la fiscalité de votre entreprise**



En collaboration avec les communes de
Amay, Awans, Berloz, Donceel, Faimés,
Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Oreye,
Remicourt, Verlaine,
Villers-le-Bouillet et Waremme.